

SAINT-THURIEN, le 16 mars 2026

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Vendredi 20 mars 2026 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Installation du Conseil Municipal,
- 2°) Election du Maire,
- 3°) Détermination du nombre des adjoints,
- 4°) Election des adjoints,
- 5°) Lecture de la charte de l'élu local.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain BIDEAU, doyen de l'assemblée, puis de Anne Marie SEVENNEC, Maire.

Etaients présents : Anne Marie SEVENNEC, Alain BIDEAU, Valérie LE FLECHER, Frédéric WUST, Frédéric BIORET, Pascal TANGUY, Magalie BOUDIAF, Alice ZITO, Jérôme LE CUNFF, Julie COUTARD, Julien BARGUILLE, Fanchon THUAUDET, Michel CHARPENTIER, Bruno JAFFRE, Elodie PEINTUREAU.

Secrétaire de séance : Fanchon THUAUDET.

Délibération du Conseil Municipal

20260201

Objet : Election du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17,

Considérant que le conseil municipal élit le Maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le doyen de l'assemblée, président de l'assemblée, indique qu'il va être procédé à l'élection du Maire. Après un appel des candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne disposée à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins	15
- Bulletins blancs ou nuls	3
- Suffrages exprimés	12
- Majorité absolue	7

A obtenu :

- Madame Anne Marie SEVENNEC	12 (douze) voix
------------------------------	-----------------

Madame Anne Marie SEVENNEC, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Maire de la Commune de SAINT-THURIEN et immédiatement installée.

Fait à SAINT-THURIEN, le 21 mars 2026

Le Maire,

Anne Marie SEVENNEC.

